

Communiqué de presse

Juillet 2023

Aménagement territorial :

Signature du contrat « Territoires en action » du Pays Vesoul Val de Saône, incluant une enveloppe « ville moyenne » dévolue à Vesoul, et signature de la convention « Centralités rurales en Région » avec la Commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région investit près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » (TEA) pour accompagner les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils bénéficieront ainsi de financements régionaux en vue de la mise en œuvre de leurs projets dans divers domaines tels que : le traitement d'espaces dégradés ou de friches, la rénovation énergétique de bâtiments publics, les aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, les équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), les pistes cyclables. Les projets retenus répondront à des critères ambitieux en termes de sobriété foncière et de performance énergétique bâtementaire.

Ces nouveaux contrats outillent des projets cohérents avec la stratégie de développement portée par les territoires, notamment en faveur de :

- l'adaptation au changement climatique ;
- l'offre nouvelle de services à la population ;
- le développement des mobilités durables du quotidien ;
- l'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs régionaux mis à disposition des territoires (Centralités rurales en Région, LEADER, FEDER territorial, Fonds d'aide aux projets, etc.), afin d'optimiser le soutien aux projets de développement local.

Dans le cadre de ce contrat, le territoire du Pays Vesoul Val de Saône bénéficiera d'un soutien régional à hauteur de 2 967 490 €, montant auquel s'ajoute la dotation destinée aux villes moyennes (à laquelle Vesoul est éligible) de 800 000 €, soit une enveloppe totale de 3 767 490 €.

Face aux nombreux enjeux induits par le changement climatique, le Pays Vesoul Val de Saône dessine une stratégie englobant les mutations écologiques et climatiques, structurant et dynamisant le territoire tout en développant son attractivité.

La mise en œuvre de ce projet de territoire se décline autour de quatre axes d'intervention du contrat :

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (axe obligatoire). À travers cet axe, le Pays vise à améliorer les performances du bâti, améliorer l'aménité et l'organisation fonctionnelle des centres-bourgs (renouvellement urbain, revitalisation, (dé)densification) et contribuer à la sobriété foncière. 63 % de l'enveloppe est orienté vers cet axe.
2. Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, pour garantir le niveau de vie et un accès équitable sur le territoire (axe obligatoire). 17 % de l'enveloppe est orienté vers cet axe.
3. Faciliter l'accès à la santé pour tous (axe facultatif), pour maintenir l'offre de soins, développer un environnement favorable à la santé. 16 % de l'enveloppe est orienté vers cet axe.
4. Favoriser les mobilités durables du quotidien (axe facultatif). Cet axe permet de développer des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement, d'accompagner des mobilités douces et/ou collectives. 4 % de l'enveloppe est orienté vers cet axe.

Par ailleurs, le territoire dispose d'une bonification « ville moyenne » de 800 000 € destinée à Vesoul, qui lui permettra de renforcer le rôle de centralité de la Ville. Cette aide supplémentaire pourrait être déployée d'une part en faveur du projet de réaménagement des abords des établissements Brel et Pontarcher, et d'autre part au bénéfice de la rénovation du bâtiment B du pôle universitaire de Vesoul.

Ce territoire sera également éligible à un soutien aux fonds européens FEDER rural pour 4 thématiques:

- Villages intelligents ;
- Mobilité durable ;
- Renouvellement urbain en milieu rural ;
- Tourisme et culture.

Les projets correspondants pourront bénéficier de ces fonds selon le cadre défini.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DE LA COMMUNE DE SCEY-SUR-SAÔNE-ET-SAINT- ALBIN (70)

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées) ;
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a déjà délibéré le **conventionnement de 64 communes**.

La commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin a élaboré sa stratégie de revitalisation autour de 4 axes thématiques, visant à maintenir le rôle de centralité pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services à la population.

Ces axes sont les suivants :

- **HABITAT** : lutter contre la vacance et améliorer le parc de logement et accompagner les populations dans leur besoin de logements à tous les stades de la vie.
- **COMMERCES ET SERVICES** : maintenir l'offre existante et accompagner le développement de nouvelles activités.
- **CADRE DE VIE** : requalifier les espaces publics dégradés et les équipements publics et améliorer l'offre de soins présente sur le territoire.
- **MOBILITÉ** : favoriser l'usage des mobilités douces pour les habitants et les touristes.

Lauréate du précédent dispositif régional en faveur des centralités (Bourg-Centres), la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin entend poursuivre son engagement et le déploiement d'une stratégie de revitalisation ambitieuse à la faveur de la redynamisation de son centre bourg.

La commune est ainsi éligible à une enveloppe de 500 000 euros de soutien régional.

Dans ce cadre, la Région et les différents territoires concernés signeront le :

18 juillet 2023 à 11 h à Sceaux-sur-Saône-et-Saint-Albin

Salle de Justice et de Paix
Mairie de Sceaux-sur-Saône-et-Saint-Albin
24 avenue des Pâtis

**le contrat « Territoires en action » avec le Pays Vesoul Val de Saône et la convention
« Centralités rurales en Région » de la commune de Sceaux-sur-Saône-et-Saint-Albin,**

en présence d'Éric HOULLEY

**Vice-Président de la Région en charge de la Cohésion territoriale,
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.**

La presse est invitée à ces signatures